

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [92] (2004)
Heft: 1489

Artikel: Politique familiale : efficace à condition de prendre en considération les politiques d'égalité
Autor: E.J.-R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-282812>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Politique familiale: efficace à condition de prendre en considération les politiques d'égalité

La commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF) publie cette année deux brochures sur les questions familiales. La première intitulée *La politique familiale, pourquoi ?* tente de définir au mieux la famille et sa fonction sociale afin de légitimer la nécessité d'une politique familiale efficace. La seconde, *Du temps pour les familles, ou comment concilier vie familiale et vie professionnelle*, fait un état des lieux de la question sous les angles historiques, politiques, sociologiques et statistiques pour finalement recommander quelques mesures concrètes en vue d'harmoniser la vie familiale et professionnelle.

E.J.R.

Les deux brochures ont en commun de revenir sur les définitions traditionnelles de la famille qui ne correspondent plus, pour autant qu'elles n'aient jamais correspondu, aux réalités diverses que rencontrent les familles. En effet, la politique familiale de notre pays est restée crispée, depuis le milieu du XIXe siècle jusqu'à aujourd'hui, sur une famille schématique où le père gagne l'argent du ménage pendant que la mère élève les enfants et fait briller le foyer. Ce modèle étant devenu désuet pour 70% des couples, il était temps de revoir ce que l'on appelle une famille. Surtout que les familles accomplissent des tâches dont un Etat ne saurait se passer et qui sont donc « d'utilité publique ». Ainsi, outre la reproduction, il faut prendre en compte l'apport social des familles en matière d'éducation, de logement, de soin et de prestations économiques. Rien que de très banal dans le fond.

Sphères privées, sphères publiques

L'apport principal de ces publications réside sans doute bien plus dans la remise en cause d'une dichotomie entre sphère familiale privée et la sphère professionnelle dite publique. Les féministes ne verront là non plus qu'une vieille idée, proclamée depuis longtemps par elles, mais il se trouve que justement, politique familiale et politique d'égalité n'ont jamais coïncidé, au détriment de l'une comme de l'autre.

Pascal Couchepin semble d'ailleurs commencer à en comprendre les conséquences puisque lors de son dernier passage à l'île Saint-Pierre, il préconisait, pour pallier une démographie vacillante, quelques mesures à même de permettre

une meilleure conciliation entre vie professionnelle et familiale par l'homogénéisation de l'âge de l'entrée à l'école dans toute la Suisse et l'introduction de blocs horaires scolaires mieux adaptés à la vie active des parents.

D'évidentes recommandations ?

La COFF va évidemment plus loin et énonce un certain nombre de principes et de recommandations pour une meilleure conciliation entre vie familiale et professionnelle. Parmi les principes notons : l'égalité entre les sexes, la liberté de choix et l'égalité des chances, la coordination des horaires et des structures favorables aux familles (congé parental, crèche etc.).

Les recommandations concernent grosso modo trois axes principaux. Le premier axe est politique : l'Etat et les milieux professionnels doivent d'abord prendre conscience des problèmes que rencontrent les familles pour favoriser les mesures aptes à résoudre ces problèmes. Le deuxième axe est celui du temps. En effet, les couples ayant plus d'un enfant en bas âge travaillent environ 70 heures par semaines, si on compte les heures passées aux tâches ménagères et éducatives, avec, en sus, le stress lié aux insurmontables chevauchements d'horaires. Il faudrait donc pour y remédier : harmoniser les horaires des écoles, des administrations et de tous les services publics et privés ; bénéficier, dans le cadre du travail d'horaires réguliers ou tout du moins planifiés suffisamment à l'avance. Enfin, le troisième axe est celui des ressources financières : garantie d'un minimum vital même en cas de travail à temps partiel, protection juridique et

financière des gardes d'enfants et femmes/hommes de ménage (le prix horaire minimal d'une garde d'enfant formée par Pro Juventute est de 4 fr !).

Tous ces principes et recommandations, s'ils étaient mis en application, amélioreraient certainement grandement la vie des femmes, mais ils semblent relever à l'heure actuelle de l'utopie. Mais qui sait ? Les femmes sont patientes, elles ont attendu 60 ans un congé-maternité, elles attendront bien encore quelques décennies pour voir leur quotidien s'harmoniser un peu. *

La COFF, créée en 1995, est un organe consultatif dépendant du Département de l'intérieur dont la mission est d'informer et d'assurer la coordination entre les différentes institutions, publiques, privées, fédérales et cantonales concernées par les problèmes de politique familiale. Elle est composée de 17 membres honoraires qui représentent différents domaines de recherche dans toutes les régions linguistiques du pays. Sans pouvoir décisionnel, elle tente, par des actions de lobbying notamment, de faire évoluer les paramètres de la politique familiale auprès des parlementaires fédéraux et des membres de l'administration fédérale.